



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.74
18 novembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA SOIXANTE-QUATORZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 13 novembre 1985, à 10 h 30

Président : M. de PINIÉS (Espagne)

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales [28] (suite) :

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution
- c) Rapport de la Cinquième Commission

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 heures.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/709-S/17527);
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/40/L.11);
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/40/867)

M. OSMAN (Somalie) (interprétation de l'anglais) : Six années se sont écoulées depuis que l'Afghanistan non alignée a été brutalement attaquée et son territoire occupé par les forces armées d'une superpuissance voisine bien supérieures en nombre et beaucoup mieux équipées que les siennes. Le rapport du Secrétaire général, contenu dans le document A/40/709 du 7 octobre dernier, fait état d'un certain progrès, mais laisse fort peu d'espoir quant à l'imminence de la fin de cette agression non provoquée. Il convient cependant de rendre hommage au Secrétaire général et à son représentant spécial qui, soucieux de mener à bien leur tâche de médiation délicate et difficile, poursuivent résolument leurs efforts. Ils doivent persévérer sur cette voie, avec l'assurance de pouvoir compter sur le plein appui de l'Assemblée.

Ceux qui violent ainsi le droit international ont fait peu de cas jusqu'à présent des principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et du non-recours à la force pour le règlement des différends dans les relations internationales. Ce faisant, ils foulent aux pieds le droit inaliénable de tous les peuples de décider de leur propre forme de gouvernement et leur propre système économique, politique et social, à l'abri de toute intervention, subversion, coercition ou contrainte extérieures, sous quelque forme qu'elles se manifestent.

Un pays autrefois indépendant et non aligné est aujourd'hui la victime d'une occupation étrangère militaire impitoyable. Ses villages sont mis à sac ou détruits; ses maisons, ses fermes, ses récoltes sont incendiées et son bétail abattu. Mais le mouvement de résistance autochtone ne se laisse nullement intimider ni par la prise d'otages ni par les tentatives de lavage de cerveau des jeunes. La Somalie ressent une profonde admiration pour le courage, la foi et la fierté avec lesquels le peuple afghan lutte opiniâtrement pour la liberté, rejette totalement la domination étrangère et est prêt à poursuivre une lutte, pourtant bien inégale, contre un asservissement injuste et l'anéantissement tragique de sa culture et de ses valeurs nationales.

M. Osman (Somalie)

Le prix payé par le peuple afghan en vies humaines, ses blessures, sa détresse et ses souffrances sont intolérables. Au moment où tous les efforts sont déployés pour trouver une solution politique au conflit, il conviendrait que la communauté internationale continue d'accorder une assistance humanitaire généreuse aux victimes innocentes de l'agression et de la guerre - notamment aux nombreux réfugiés qui ont fui l'agression armée et l'oppression. Les peuples voisins courageux et hospitaliers - et notamment le Pakistan - ont en outre été obligés, non seulement de supporter le fardeau d'un courant massif de réfugiés, mais de faire front aux attaques gratuites contre les camps de réfugiés, aux complots d'assassinat contre les dirigeants nationaux du peuple afghan en exil et à d'innombrables autres violations de leur espace aérien et de leur territoire. Tout ces faits sont également dangereux et profondément regrettables.

Tous les pays véritablement épris de paix du monde doivent renforcer leur appui aux négociations et rechercher avec une vigueur renouvelée une solution pacifique acceptable. Nous espérons que ces efforts seront couronnés de succès et que les obstacles qui se dressent encore contre l'élaboration d'un cadre de paix durable acceptable seront surmontés.

Pour ce qui est des conditions d'un règlement politique, mon gouvernement appuie fermement l'appel lancé par le groupe des Etats non alignés au retrait des troupes étrangères, le plein respect total de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut de non-alignement de l'Afghanistan, ainsi que des principes de non-ingérence et de non-intervention, et le droit des réfugiés afghans de rentrer dans leurs foyers dans la liberté, la sécurité et l'honneur.

L'Organisation de la Conférence islamique a elle aussi exprimé à maintes reprises et en des termes semblables la profonde préoccupation qu'elle ressent, et mon gouvernement approuve sans réserve ses résolutions.

Il est clair que l'affaire qui nous occupe est du ressort de la Charte. Il incombe par conséquent à tous les Etats Membres, individuellement et collectivement, de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir les objectifs recherchés, étant donné que la situation actuelle continue de constituer une grave menace pour la paix mondiale et pour la stabilité de la région tout entière. Il est clair que ce qu'il faut, ce sont des garanties de respect mutuel, fondées sur le respect des principes de la Charte et des principes établis du droit international.

M. Osman (Somalie)

Mon gouvernement espère que la question demeurera au premier plan de notre ordre du jour jusqu'à ce qu'un règlement amiable et adéquat soit réalisé, et le plus tôt sera le mieux. En tant qu'auteur de projet de résolution A/40/L.11, mon gouvernement exprime son plein appui au rétablissement des droits et libertés fondamentaux du peuple afghan.

M. KHALIL (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Il est regrettable qu'année après année, nous soyons saisis de la question de la "situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales" et que les résolutions des Nations Unies sur cette question restent lettre morte. L'Assemblée générale a adopté, par une écrasante majorité, depuis 1980 jusqu'à aujourd'hui, six résolutions qui énoncent les principaux éléments d'une solution politique juste et durable au problème de l'Afghanistan. Toutes ces résolutions demandent le maintien de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance nationale de l'Afghanistan et de son statut non aligné. Elles affirment le droit du peuple afghan de choisir son gouvernement et son système politique, économique et social, à l'abri de toute ingérence extérieure. Elles demandent le retrait immédiat de toutes les forces étrangères de l'Afghanistan et engagent toutes les parties intéressées à oeuvrer pour aboutir à une solution politique de la question afghane et elles autorisent le Secrétaire général à user de ses bons offices pour parvenir à une solution. Nous espérons toujours que ces bons offices permettront d'arriver à un règlement global et juste du problème afghan et nous attendons encore le jour où prendra fin la situation tragique du peuple afghan à la suite du retrait des forces étrangères de son territoire, mettant un terme à l'ingérence étrangère dans ses affaires intérieures, amenant le rétablissement de ses droits légitimes et le retour des réfugiés dans leur patrie.

L'Egypte est à l'avant-garde des pays qui ont manifesté leur solidarité au peuple afghan dans sa lutte légitime pour rétablir ses droits inaliénables. Encore une fois, aujourd'hui, nous réaffirmons notre solidarité avec ce peuple frère, convaincus que nous sommes qu'il faut respecter les règles du droit international, les dispositions de la Charte des Nations Unies, les principes du Mouvement des pays non alignés et les résolutions de l'Organisation de la Conférence islamique. Tous ces principes interdisent l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats et le recours à la force dans les relations internationales, et donnent aux peuples le droit à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination.

L'Egypte a affirmé sa position en donnant son appui à toutes les résolutions des Nations Unies sur la question de l'Afghanistan ainsi qu'aux résolutions des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique. Encore une fois, nous demandons l'application de ces résolutions afin d'arriver à une solution équitable du problème afghan.

M. Khalil (Egypte)

L'Egypte rejette l'idée que la question de l'Afghanistan serait un problème interne où les Nations Unies n'ont pas de rôle à jouer. La question afghane, comme le sait l'Assemblée, est le problème d'un peuple qui a été soumis à l'intervention armée d'une superpuissance dont les résultats politiques négatifs constituent toujours une menace à la paix et à la sécurité internationales. Chacun reconnaît que l'adoption des résolutions de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan par une écrasante majorité est la preuve la plus flagrante de la volonté incessante de la communauté internationale de rejeter la politique de fait accompli qui a été imposée par les forces militaires étrangères au peuple afghan, qui souffre toujours d'une situation tragique qui a transformé des millions de ses fils en réfugiés vivant dans des pays voisins et luttant pour obtenir l'indépendance de l'Afghanistan.

Les rapports du Rapporteur spécial, M. Félix Ermacora, ont apporté la preuve des graves violations des droits de l'homme perpétrées contre le peuple afghan. Nous prenons également note du rapport du Secrétaire général présenté à la présente session dans le document A/40/709, sachant que le Secrétaire général et son représentant spécial, M. Diego Cordovez, n'ont épargné aucun effort depuis 1980 pour établir des contacts avec toutes les parties intéressées en vue de trouver une solution juste, globale et durable au problème de l'Afghanistan. Nous aimerions exprimer à ce propos notre appui aux efforts inlassables déployés par le Secrétaire général et son représentant spécial.

La position de l'Egypte repose sur sa conviction que recourir à la force ne peut qu'exacerber les problèmes. C'est donc avec satisfaction que nous notons dans le rapport du Secrétaire général que "les deux parties sont de plus en plus ... convaincues qu'un règlement négocié est le seul moyen d'arriver à la paix en Afghanistan". (A/40/709, par. 2)

Le rapport du Secrétaire général fait état des progrès concrets obtenus dans le cadre des entretiens séparés, qui ont permis d'arriver à un accord sur trois des quatre instruments qui constitueraient un règlement politique. L'Egypte se félicite de ces progrès et attend avec intérêt de voir ces négociations se poursuivre, en utilisant la méthode qui a fait ses preuves, c'est-à-dire par la voie d'entretiens séparés, en vue d'arriver à la solution finale désirée. Nous nous associons au Secrétaire général dans l'appel qu'il lance aux deux parties afin qu'elles fassent la preuve de leur résolution de mener à bien ces négociations et démontrer ainsi leur volonté politique.

M. Khalil (Egypte)

La délégation égyptienne a suivi avec intérêt les déclarations faites par M. Yaqub-Khan, ministre des affaires étrangères du Pakistan, et aimerait saisir cette occasion pour se joindre à ceux qui se sont félicités de la position adoptée par la République du Pakistan et ont exprimé le désir d'arriver d'urgence à une solution pacifique, globale et équitable de la question de l'Afghanistan, et de voir s'intensifier les efforts dans ce sens. L'Egypte attend avec intérêt le résultat des entretiens séparés qui doivent avoir lieu le mois prochain et espère qu'ils seront couronnés de succès.

Encore une fois, nous aimerions rendre hommage à la contribution précieuse apportée par le Haut Commissaire pour les réfugiés en vue de soulager le sort des réfugiés afghans. Dans ce contexte, nous en appelons à tous les Etats, aux organisations internationales, aux gouvernements nationaux et aux organisations non gouvernementales afin qu'ils continuent d'apporter leur aide aux réfugiés.

Pour terminer, j'aimerais dire une fois encore que l'Egypte est l'un des auteurs du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie dans le document A/40/L.11 et qui appuie les efforts internationaux pour arriver à une solution politique juste et durable du problème de l'Afghanistan.

M. ESTIER (France) : Depuis 1980, l'Assemblée générale est saisie régulièrement de la question relative à la "situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales".

Près de six ans après l'intervention soviétique de décembre 1979, le problème de l'Afghanistan n'est toujours pas résolu. Cette intervention étrangère est à l'origine même de la crise. Or, l'occupation militaire se poursuit avec son cortège de combats et de souffrances tandis que se renforce la mainmise administrative et idéologique imposée de l'extérieur. En outre, les perspectives de règlement demeurent incertaines. On comprend, dans ces conditions, que manifestant la très grande préoccupation de la communauté internationale, l'Assemblée générale ait décidé d'inscrire à nouveau ce point à l'ordre du jour de sa quarantième session.

Quels que soient les arguments invoqués pour tenter de la justifier, l'occupation soviétique en Afghanistan est et reste une violation d'un principe essentiel de la Charte, qui impose avant tout aux Membres de l'Organisation de s'abstenir de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat.

La France condamne les actes de cette nature. Le Président de la République, M. François Mitterrand, l'a rappelé fermement à plusieurs reprises. Interrogé récemment à propos de la situation en Afghanistan, le Premier Ministre, M. Laurent Fabius, a déclaré :

"A l'égard de toutes les interventions militaires étrangères, quelles qu'elles soient, à l'Est comme à l'Ouest, au Sud comme au Nord, l'attitude de la France et de son gouvernement ne peut être qu'une sévère condamnation."

L'évolution de la situation en Afghanistan est à tous égards inquiétante. La résistance intérieure, forte d'un large appui populaire, lutte de manière héroïque, alors que plus de 100 000 soldats soviétiques tentent toujours de la réduire militairement. Des offensives d'envergure se sont poursuivies cette année dans la plupart des provinces d'Afghanistan tandis que des opérations entreprises le long des frontières avec des moyens militaires importants se sont soldées par des affrontements meurtriers. Ces actions militaires s'inscrivent dans la logique du recours à la force décidé il y a près de six ans et que la France dénonce à nouveau en soulignant qu'il ne parviendra pas à étouffer les aspirations légitimes d'un peuple.

M. Estier (France)

L'intensification des combats a aggravé les souffrances des populations civiles. Quatre millions d'Afghans, pour échapper à la guerre, ont cherché refuge au Pakistan et en Iran. La tension persiste aux frontières du pays avec les risques d'extension du conflit à la région tout entière. On ne peut qu'être préoccupé à cet égard par la poursuite des violations de la frontière du Pakistan à partir de l'Afghanistan. La France condamne les bombardements répétés du territoire du Pakistan qui, en accueillant trois millions de réfugiés, supporte déjà les lourdes conséquences d'une guerre étrangère.

En Afghanistan même, la répression s'aggrave. Répondant à la préoccupation de la communauté internationale face aux échos de plus en plus précis de violation des droits de la personne humaine en Afghanistan, la Commission des droits de l'homme a désigné un rapporteur spécial. Le rapport que cet expert a présenté à la Commission confirme les craintes que l'on pouvait avoir. Il relève des cas d'incarcération témoignant d'un manque total de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de nombreux cas de torture et de disparitions, ainsi que la violation des normes humanitaires dans le conflit en cours. La raison d'Etat ne saurait justifier que les droits fondamentaux de l'homme soient ainsi bafoués. La délégation française demande solennellement aux autorités responsables de mettre fin à ces pratiques indignes.

Le fait que 119 délégations aient apporté, l'an passé, leur soutien à la résolution sur l'Afghanistan, le fait que cette question soit à nouveau inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée, témoignent de l'inquiétude croissante de la communauté internationale. L'opinion publique française partage cette inquiétude et exprime sa sympathie spontanée à ceux qui ont choisi de résister à l'occupation étrangère pour sauvegarder leur droit à l'identité nationale et à leur liberté.

C'est ainsi que nombre de mes compatriotes œuvrent avec désintéressement pour soulager sur place les misères d'une population qui paie d'un prix élevé son aspiration à l'indépendance. Mon gouvernement salue le dévouement et le courage de ces Français qui, sur le terrain, depuis plusieurs années, apportent une assistance à caractère exclusivement humanitaire et médicale aux populations afghanes durement éprouvées. J'ai tenu à le dire devant cette assemblée, soucieuse au plus haut point de faire respecter partout les droits de l'homme.

M. Estier (France)

L'opinion internationale ne peut pas comprendre qu'un membre éminent de notre organisation, de surcroît chargé des responsabilités particulières qui incombent aux membres permanents du Conseil de sécurité, s'éloigne à ce point de la Charte des Nations Unies et ignore les résolutions de l'Assemblée générale. La poursuite d'une telle attitude est gravement dommageable à l'image de cette grande puissance dans le monde.

Il n'y a pas - faut-il le répéter - de solution militaire à la crise née de l'invasion et de l'occupation de l'Afghanistan. Cette crise ne pourra être réglée que par des moyens politiques. La communauté internationale n'a pas ménagé ses efforts en vue de rechercher une solution, que ce soit dans le cadre du mouvement des pays non alignés, de la Conférence islamique ou à l'initiative du Conseil européen, dont les propositions sont toujours d'actualité. Ici même, l'Assemblée générale a appelé le Secrétaire général et son représentant personnel à exercer leurs bons offices.

Les efforts entrepris doivent avoir pour but de parvenir à un règlement politique conforme aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Elles demandent - je le rappelle - le retrait des troupes étrangères, la libre détermination du peuple afghan, le rétablissement du non-alignement de l'Afghanistan et la réinstallation volontaire des réfugiés dans leurs foyers.

La France souscrit pleinement à ces objectifs. Elle estime que tout règlement qui s'écarterait du cadre ainsi défini risquerait de n'aboutir qu'à un semblant de solution. Il ne suffirait pas en effet de régler la situation "autour" de l'Afghanistan, elle doit l'être "en" Afghanistan même, car c'est en Afghanistan même que se trouvent le problème et sa solution.

Nous suivons avec intérêt les efforts entrepris par le Secrétaire général. La France soutient ce processus de médiation, dont elle espère qu'il accomplira des progrès rapides, en particulier vers un accord sur un calendrier de retrait des troupes soviétiques.

En Afghanistan, près de six ans après l'invasion soviétique, le fait accompli n'a pas acquis force de droit. L'injustice ne s'atténue pas avec le temps, elle ne fait que s'aggraver.

Notre assemblée doit montrer une nouvelle fois sa détermination de voir aboutir un règlement politique véritable. La crise de l'Afghanistan est grave. Elle ne prendra fin que lorsqu'interviendra un règlement fondé sur les principes de

M. Estier (France)

la Charte et la stricte application des résolutions de cette assemblée. C'est à ces conditions que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Afghanistan seront préservées, que cesseront les souffrances du peuple afghan et que sera supprimée une des menaces qui pèsent sur la paix mondiale.

Comme les années précédentes, la délégation française apporte donc son soutien au projet de résolution soumis à l'approbation de notre assemblée.

Mlle DEVER (Belgique) : Le représentant du Luxembourg ayant exposé les vues des dix Etats membres de la Communauté européenne et de l'Espagne et du Portugal sur la question de la situation en Afghanistan et de ses conséquences sur la paix et la sécurité internationales, je puis me limiter à en traiter brièvement.

N'est-il pas lamentable qu'en cette année du quarantième anniversaire de notre organisation pendant laquelle tant de déclarations furent faites pour rappeler l'engagement aux grands principes de la Charte, l'Assemblée générale doive constater le refus persistant de l'Union soviétique d'appliquer six résolutions adoptées à une écrasante majorité et le maintien des forces d'occupation soviétiques en Afghanistan?

Ainsi se perpétue une situation qui viole ouvertement des principes essentiels de la Charte, parmi lesquels je citerai le non-usage de la force, le respect des droits de l'homme, le droit à l'autodétermination et l'intégrité territoriale.

Les espoirs de ceux qui comptaient sur le passage du temps pour faire oublier la poursuite d'une occupation chaque jour plus brutale, les terribles épreuves du peuple afghan, la consolidation d'une résistance courageuse qui concrétise la lutte d'un peuple pour recouvrer son indépendance et sa liberté et que la répression implacable n'arrive pas à vaincre, ces espoirs se sont révélés vains.

La communauté internationale n'oublie pas. Elle ne reste pas indifférente devant les souffrances infligées à toute une population dont les droits de l'homme sont violés de façon systématique par les troupes d'occupation, comme il a été rapporté par M. Ermacora dans son rapport intérimaire. Nous attendons d'ailleurs avec beaucoup d'intérêt le nouveau rapport que le Rapporteur spécial prépare actuellement. Il n'est donc pas étonnant que près d'un tiers de la population afghane a dû prendre le chemin de l'exil et devenir des réfugiés dans les pays voisins, créant d'ailleurs pour ceux-ci de graves problèmes.

Les problèmes sociaux et économiques posés au Pakistan, qui en accueillant plus de trois millions de réfugiés supporte déjà les lourdes conséquences d'une guerre étrangère, sont aggravés par des bombardements répétés du territoire de ce pays. Les ministres des affaires étrangères des dix Etats membres de la Communauté économique européenne ont, sans équivoque, dans leur déclaration sur l'Afghanistan adoptée le 23 juillet 1985, condamné cette extension des opérations militaires et ont réitéré leur position fondamentale sur la totalité de la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Mlle Dever (Belgique)

La communauté internationale ne reste pas indifférente et ses préoccupations se manifestent chaque année par le nombre toujours croissant de pays qui interviennent dans le débat. Que demande la communauté internationale? Rien d'autre que l'application des principes de la Charte; simplement qu'en application de ceux-ci, les troupes soviétiques se retirent immédiatement de l'Afghanistan; que ce pays, enfin débarrassé de l'occupation étrangère, puisse retrouver son statut de pays indépendant authentiquement non aligné; que son peuple puisse pleinement exercer son droit à l'autodétermination et que le retour des réfugiés puisse s'opérer dans la sécurité et la dignité. Ne serait-ce pas la meilleure manière de célébrer l'année internationale de la paix en 1986?

Cent dix-neuf Etats, l'an passé, ont clairement exprimé, par le vote de la résolution sur l'Afghanistan, leur souci de voir intervenir une solution politique. Il est essentiel que ne se relâchent pas l'effort et la pression de notre Assemblée pour que l'Union soviétique comprenne le refus de l'écrasante majorité des pays Membres de reconnaître le fait accompli et l'obligation de mettre fin à son occupation. C'est dans cet esprit que ma délégation, comme les années précédentes, votera en faveur du projet de résolution qui nous est soumis.

M. MEESMAN (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : En décembre 1979, le monde apprit avec stupéfaction que les armées de l'Union soviétique avaient traversé les frontières de l'Afghanistan et procédaient à une occupation militaire de ce petit pays non aligné. Au cours des années qui suivirent, des millions d'Afghans ont été contraints de quitter leurs foyers et la situation continue de poser une grave menace à la stabilité régionale et à la paix et la sécurité internationales. Nous ne saurions, en effet, méconnaître le fait que la volonté manifeste d'une superpuissance de poursuivre ses objectifs politiques par des moyens militaires et ce au prix de l'existence nationale indépendante d'un autre peuple, a gravement compromis l'idéal d'un monde fondé sur les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Comme l'ambassadeur du Luxembourg l'a déjà souligné au cours de la déclaration faite au nom des dix pays membres de la Communauté européenne et de l'Espagne et du Portugal, ce débat a pour fin de rappeler que la communauté internationale ne peut et ne doit pas tolérer les tentatives répétées de l'Union soviétique d'assujettir le peuple de l'Afghanistan en faisant usage de son écrasante puissance militaire écrasante et d'imposer à ce pays non aligné un régime de son cru. Les violations

M. Meesman (Pays-Bas)

fréquentes de l'intégrité territoriale du Pakistan et de son espace aérien sont la claire manifestation des conséquences dangereuses de l'intervention soviétique pour la stabilité de la région. A cet égard, je souhaite rappeler qu'au mois de juillet, les dix Etats membres de la Communauté européenne ont vigoureusement condamné les bombardements du territoire pakistanais et ont une nouvelle fois demandé à l'Union soviétique de mettre un terme à son intervention, laquelle est à l'origine même du conflit.

En accordant son plein appui au projet de résolution relatif à cette question, le Gouvernement néerlandais s'associe à la communauté internationale pour condamner la violation, par l'Union soviétique, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Afghanistan. Avec la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, les Pays-Bas estiment que seule une solution politique négociée conformément aux principes énoncés dans ce projet de résolution permettra de mettre un terme aux souffrances tragiques infligées à des millions d'Afghans et aux effets déstabilisateurs de l'occupation soviétique. Parmi les éléments sous-jacents à la solution de la crise afghane vient en tout premier lieu l'élimination de sa cause principale : l'intervention massive et l'occupation du pays par les troupes soviétiques. Le retrait de ces troupes selon un calendrier fixe est la pierre angulaire d'un règlement global permettant au peuple afghan d'exercer librement son droit à l'autodétermination et aux réfugiés de retourner dans leurs foyers dans la sécurité et l'honneur; il permettrait également à l'Afghanistan de retrouver son statut traditionnel d'Etat neutre, non aligné et indépendant. A notre profonde consternation, l'Union soviétique a recours à des faux-fuyants chaque fois que cette importante question est soulevée, ce qui montre l'absence continue de la volonté politique de coopérer sincèrement et dans un esprit constructif aux efforts internationaux déployés en vue de parvenir à un accord dans ce sens.

M. Meesman (Pays-Bas)

L'absence de projets tangibles dans ces négociations est d'autant plus troublante que la situation en Afghanistan n'a cessé de se dégrader au cours des six dernières années. Le fléau de la guerre infligé à l'Afghanistan par l'invasion soviétique est durement ressenti par l'ensemble de la population du pays. La résistance opposée par les combattants de la liberté afghans, dont le courage inflexible dans des conditions aussi inégales est le témoignage de l'attachement farouche et traditionnel du peuple afghan à son indépendance, a permis de garder de grandes bandes de terrains hors le contrôle de l'occupant. En réponse à cela, l'armée d'occupation a eu recours à la politique de la terre brûlée et a usé sans discrimination de la violence contre la population civile. Le bombardement systématique des villages et la destruction délibérée de l'infrastructure rurale ont dévasté la plupart des campagnes et provoqué un grand exode de réfugiés vers d'autres régions et les pays voisins. De ce fait, la production agricole a considérablement diminué et on lit des rapports alarmants sur la menace de famine, la pénurie alimentaire et des cas de malnutrition, notamment parmi les enfants.

La résistance populaire contre le régime imposé par l'intervention armée étrangère est réprimée dans un profond mépris des principes les plus élémentaires des droits de l'homme. Les prisons du pays abritent des milliers de prisonniers politiques, la torture et les sévices exercés contre les détenus sont chose courante et le nombre de peines capitales et d'exécutions sommaires ne fait qu'augmenter. Etant donné que l'on ne saurait blâmer le peuple afghan de refuser de se soumettre à la tyrannie d'un régime mis au pouvoir et appuyé par des troupes étrangères, l'Union soviétique est pour une grande part responsable de la situation alarmante en matière de droits de l'homme qui existe dans ce pays. La destruction et la dévastation totales que connaît ce pays ont convaincu des millions d'Afghans que la seule façon d'échapper à la guerre qui se poursuit et à son cortège de maux était de chercher refuge au-delà des frontières. Dans un exode massif, plus de 4 millions de citoyens afghans, soit près du tiers de la population totale, ont quitté leur foyer pour rechercher la sécurité dans les pays voisins. Rien qu'au Pakistan, 3 millions de réfugiés ont trouvé une hospitalité et un accueil généreux. Cependant, l'afflux de tant de personnes déracinées à la recherche d'un abri et de nourriture grève lourdement l'économie déjà affaiblie du Pakistan. Pour cette raison, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres organismes internationaux ont joué un rôle important dans le cadre des efforts internationaux permettant de soulager cette situation.

M. Meesman (Pays-Bas)

Le problème des réfugiés ne saurait cependant être résolu que dans le cadre d'un règlement global négocié sur la base de la résolution des Nations Unies. Des propositions concrètes en vue d'une solution conforme aux principes de cette résolution ont été faites par la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés et le Conseil de l'Europe. De l'avis de mon gouvernement, toutes ces approches restent toujours valables. Les Pays-Bas continuent d'appuyer pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général et son Représentant permanent, M. Cordovez, dont nous avons étudié le tout dernier rapport avec beaucoup d'attention. Ce rapport conclut à juste titre que le succès des négociations appelle dès maintenant une démonstration sans équivoque de volonté politique. De l'avis du Gouvernement des Pays-Bas, il incombe en tout premier lieu à l'Union soviétique d'afficher cette volonté politique pour sortir de l'impasse actuelle en indiquant clairement son intention de se retirer de l'Afghanistan. Il est temps que l'Union soviétique reconnaisse qu'il n'y a pas de solution militaire à la question de l'Afghanistan. Le recours continu à la force et à la coercition fera de l'Afghanistan une zone de guerre permanente et exacerbera les tensions en Asie du Sud-Ouest et, en fait, dans le monde entier. Nous sommes donc convaincus que les intérêts de toutes les parties concernées et la cause de la paix et de la stabilité en général seraient mieux servis s'il y avait un règlement conforme à la résolution à laquelle la grande majorité de cette assemblée va renouveler son appui.

M. MAHBUBANI (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Singapour est l'un des plus petits Etats des Nations Unies. C'est un Etat militairement faible. Nous sommes petits et militairement faibles et, de ce fait même, nous devons compter sur un droit international efficace, sur les principes de la Charte et sur le système de sécurité collective des Nations Unies. C'est parce que notre sécurité nationale est menacée lorsqu'un Etat petit et militairement faible est victime d'une agression, d'une intervention ou d'une ingérence d'un Etat plus grand ou militairement plus puissant que Singapour a pris aussi vigoureusement la défense des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, où qu'ils aient été violés, que ce soit en Afghanistan, au Kampuchea ou à la Grenade. Nous pensons que tous les Etats petits et militairement faibles voient le même intérêt que nous dans l'observation de ces principes, qui nous fournissent une certaine protection dans un monde porté à la violence.

M. Mahbubani (Singapour)

Lorsqu'une question est inscrite à l'ordre du jour d'Assemblée générale depuis des années et que nous entendons les mêmes arguments répétés à plusieurs reprises, nous avons tendance à perdre de vue l'importance de la question à l'examen. Le cas de l'Afghanistan est examiné par l'Assemblée générale pour la septième fois. C'est pourquoi il est nécessaire de marquer une pause, de voir la question d'un oeil nouveau et de se rappeler l'importance de la question dont on discute.

Ici, la question de l'Afghanistan est importante pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, c'est le seul exemple dans l'histoire contemporaine d'une petite nation qui souffre de l'invasion et de l'occupation d'une superpuissance voisine. C'est en soi un fait remarquable si l'on se souvient, d'après les annales de l'histoire, que lorsque des nations ont gagné en puissance, elles sont presque inévitablement devenues des empires. Aujourd'hui, alors que les Nations Unies ont été créées et que 159 Etats Membres ont accepté la Charte des Nations Unies qui a décrété "le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres", la communauté internationale ne tolère plus qu'une nation, aussi forte et puissante soit-elle, envahisse ou occupe son voisin, droit que les grandes puissances du passé s'arrogeaient. Si l'Organisation des Nations Unies n'arrive pas aujourd'hui à mettre un terme à l'occupation de l'Afghanistan, nous n'aurons fait que contribuer à remonter le cours de l'histoire. C'est pourquoi chaque Membre de l'Organisation et, je le souligne ici, notamment les petits Etats, a donc un très grand intérêt à ce qu'aboutissent les efforts entrepris par les Nations Unies pour libérer l'Afghanistan.

Deuxièmement, nous tenons pour avéré le fait que les Nations Unies ont accéléré la décolonisation du monde. Ce rôle particulier de l'Organisation a été consacré au Chapitre XI de la Charte où il est indiqué notamment que les populations des territoires non autonomes devraient être autorisées à "développer leur capacité de s'administrer elles-mêmes". Si l'Union soviétique réussit en Afghanistan, la vague de décolonisation, qui a presque fini sa course, pourrait laisser la place à une nouvelle vague de recolonisation qui s'est déjà formée en Afghanistan et au Kampuchea.

Pour ces deux raisons, les Etats Membres de l'Organisation doivent continuer à appuyer le projet de résolution dont nous sommes saisis, relatif au retrait de toutes les forces étrangères et au rétablissement de la liberté et de l'indépendance de l'Afghanistan.

M. Mahbubani (Singapour)

Les adversaires de ce projet de résolution n'ont avancé qu'un seul argument important pour étayer leur opposition : ils disent que ce projet revient à une ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Cet argument n'est pas nouveau. Nous l'avons entendu chaque année durant le débat général sur l'Afghanistan. Puisqu'il a été répété à nouveau cette année, nous pourrions peut-être une fois de plus essayer brièvement de voir qui s'ingère réellement dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

L'Union soviétique a soutenu que les troupes soviétiques étaient entrées en Afghanistan le 24 décembre 1979 sur l'invitation du Gouvernement afghan et conformément au Traité d'amitié, de coopération et de bon voisinage de 1978 conclu entre l'Afghanistan et l'Union soviétique. Ce qui est important, c'est de savoir qui a lancé cette invitation au nom du Gouvernement afghan. Ce ne pouvait être le président Hafizullah Amin, qui était alors Président et Chef du Gouvernement afghan, car il a été tué par les troupes soviétiques le 27 décembre, trois jours après le début de l'invasion soviétique. Cette invitation a-t-elle été lancée par Babrak Karmal? Le fait est que le 24 décembre 1979, Babrak Karmal n'était pas membre du Gouvernement afghan et, par conséquent, n'avait pas le pouvoir d'agir en son nom. Il vivait alors en exil en Europe de l'Est. Il a été ramené à Kaboul par l'Union soviétique le 27 décembre lorsque Hafizullah Amin a été tué.

Fait révélateur, le premier communiqué annonçant que Babrak Karmal était le nouveau dirigeant de l'Afghanistan a été lu à la radio soviétique.

Il est donc évident que le gouvernement Amin n'avait jamais invité ou autorisé les troupes soviétiques à pénétrer sur le territoire. L'intervention soviétique en Afghanistan n'a donc pas de justification juridique quelconque. C'est un acte d'agression, au sens de l'Article 2 (4) de la Charte des Nations Unies et de la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale. L'Union soviétique a également commis un crime contre la paix internationale, comme cela est défini dans les résolutions 3314 (XXIX) et 2625 (XXV) de l'Assemblée générale. La résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale contient une définition de l'agression, alors que la résolution 2625 (XXV) contient la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Mahbubani (Singapour)

L'Union soviétique croyait vraisemblablement, lorsqu'elle a envahi l'Afghanistan et installé un régime fantoche, que la lutte prendrait fin très rapidement. Cela semblait être un combat inégal : l'affrontement d'une gigantesque machine militaire moderne et d'un groupe de guerriers afghans farouchement indépendants mais mal équipés. Peu nombreux sont ceux parmi nous qui s'attendaient que les Afghans survivent longtemps au pouvoir écrasant de la machine militaire soviétique.

Il est donc vraiment remarquable que pratiquement six ans après l'invasion, l'occupation soviétique de l'Afghanistan ne soit pas encore un fait établi. Le mouvement de résistance afghan est devenu une guerre de libération nationale, ce qui représente un défi réel et fantastique au contrôle soviétique sur l'Afghanistan. La guerre a provoqué de si nombreuses pertes parmi les soldats soviétiques que l'opinion publique soviétique qui, pendant longtemps, avait été tenue dans l'ignorance de la guerre, commence maintenant à apprendre la vérité. Et puisque nous avons entendu au cours de ce débat tant de comptes rendus de la presse occidentale, qu'il me soit permis de citer un extrait d'un article publié en première page du New York Times d'hier, où il est dit :

"... Après pratiquement six années de combat, alors que des centaines de milliers de soldats soviétiques ont servi en Afghanistan et que des milliers d'autres ont été tués ou blessés, le Kremlin ne peut prétendre qu'il n'y a que quelques soldats russes se trouveront temporairement en Afghanistan, dans le seul but d'apporter leur aide."

Un autre article que j'ai lu dans un magazine suisse - donc, je l'espère, un magazine un plus objectif - aide à comprendre pourquoi les forces d'occupation ont échoué. Il est dit dans cet article :

"... De nombreux faits témoignent de l'inadaptation de ces troupes et de la baisse constante de leur moral. Les pilotes soviétiques restent en haute altitude lorsqu'ils redoutent le tir d'armes automatiques ennemies, malgré leur peu d'efficacité. Les troupes soviétiques ne montrent guère d'ardeur au combat, hésitent à quitter leurs véhicules blindés et occupent la plus grande partie de leur temps et de leur énergie à faire du marché noir, échangeant des munitions et même des fusils contre du haschish et des produits alimentaires. La toxicomanie a fortement augmenté; l'héroïne ... avec son pouvoir narcotique mortel commence à apparaître partout. Bien que le mouvement de résistance ait

M. Mahdubani (Singapour)

fait quelques prisonniers de guerre, au sens prévu par la Convention de Genève et qu'il n'y ait qu'un petit nombre de déserteurs politiquement motivés, il est de plus en plus évident que les soldats soviétiques abandonnent leurs postes."

Ces faits ont été réaffirmés à nouveau dans une série de trois articles publiés par le New York Times du 31 octobre au 2 novembre. Je vais à nouveau citer brièvement un passage de l'article rédigé par Arthur Bonner, dans lequel il écrit :

"D'après quelques déserteurs russes vivant avec les quelques déserteurs russes vivant avec les soldats soviétiques en Afghanistan utilisent beaucoup de stupéfiants, et certains russes vendent de l'essence, des munitions et volent des armes pour satisfaire leurs besoins de drogues.

En outre, quelques commandants rebelles ont dit avoir capturé des soldats russes, alors qu'ils étaient drogués ou en train d'acheter du haschish ou de l'héroïne à des marchands de villages.

D'après des diplomates occidentaux et des analystes de la situation afghane au Pakistan et ailleurs, les troupes russes en Afghanistan ont recours aux stupéfiants pour les mêmes raisons que celles qui ont poussé de nombreux soldats américains à y avoir recours au Viet Nam : ils sont jeunes, loin des contraintes familiales, ils s'ennuient, sont effrayés et sont soumis à de vives pressions. D'après les déserteurs, beaucoup de soldats russes en Afghanistan ont un faible niveau d'éducation."

Donc, il est bien évident que l'armée soviétique en Afghanistan est démoralisée et indisciplinée. On aurait pensé que la population afghane aurait tiré parti de cette démoralisation, mais ce n'est pas le cas.

Se sentant frustrée de son incapacité à endiguer la résistance, l'armée d'occupation soviétique a eu recours à des méthodes encore plus brutales, principalement contre la population civile. Des hélicoptères de combat plus puissants, une puissance de tir accrue et, ce qui est encore plus cruel, l'emploi de mines antipersonnelles et de jouets piégés ont causé des milliers de morts. Les campagnes se sont progressivement dépeuplées, les villages étant abandonnés, et les maisons ont été bombardées et les vergers brûlés.

Pour donner une idée des pertes survenues en Afghanistan, je voudrais citer ce qu'a déclaré hier mon collègue du Canada, l'ambassadeur Stephan Lewis. Il s'agit du paragraphe suivant qui est tout à fait remarquable :

M. Mahbubani (Singapour)

"Par exemple, au cours du mois de juillet, 199 blessés de guerre ont été admis dans le petit hôpital de campagne de Peshawar; on y a procédé à 478 opérations chirurgicales et 962 personnes y ont subi divers traitements. Mais prenez ces chiffres et multipliez-les par le nombre total des hôpitaux de campagne et de postes itinérants de premier secours existant au Pakistan et en Iran, ainsi que les dizaines de milliers de blessés soignés en Afghanistan même; et multipliez-les à nouveau par les 12 mois que compte une année et par une guerre qui fait rage depuis six ans avec la même férocité, et prenez note des références faites constamment aux opérations chirurgicales, orthopédiques et paraplégiques, et vous obtenez, dans les rapports du CICR, le microcosme d'une nation massacrée et mutilée." (A/40/PV.73, p. 97)

M. Mahbubani (Singapour)

Alors que tout cela se passait, on nous a dit au cours du débat qui se déroule ici que la vie n'avait jamais été meilleure en Afghanistan. On nous a dit que le nombre de médecins, d'hôpitaux et de pharmacies d'Etat avait doublé depuis 1979. Cependant, on ne nous a pas encore dit s'ils pouvaient répondre aux besoins des millions d'Afghans tués ou blessés pendant la guerre. On nous a dit que plus d'un millions d'Afghans avaient été sauvés du danger de l'analphabétisme, mais on ne nous a pas dit qu'au cours de cette même période, plus d'un million d'autres personnes avaient pas été massacrées. Une fois encore, comme l'ambassadeur du Canada l'a dit avec éloquence hier :

"Dans le choix entre l'alphabétisme et la vie, ils auraient, comme tous ceux d'entre nous, choisi la vie. Mais pourquoi doivent-ils choisir? Pourquoi ne peuvent-ils avoir les deux?" (A/40/PV.73, p. 102)

Outre cette politique brutale de pacification, un effort a été fait pour soviétiser le pays, comme l'a constaté le Ministre des affaires étrangères du Pakistan. D'après diverses estimations, 25 000 à 40 000 Afghans étudieraient en Union soviétique, dans l'espoir de créer une nouvelle génération d'Afghans complaisants et dociles. Ce qui est encore plus troublant, c'est l'annexion graduelle de l'Afghanistan par l'Union soviétique. Dans les ministères gouvernementaux, le pouvoir semble être dans les mains de fonctionnaires afghans de haut rang, mais les postes clefs sont occupés par des citoyens soviétiques. L'intégration économique bat son plein. Le total de la production de gaz naturel du pays est écoulé en Union soviétique.

On n'a cessé de nous dire que nous devrions juger une nation par ses actes. Le Secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique, M. Gorbatchev, a déclaré récemment, au cours d'une interview accordée au magazine Time, le 9 septembre 1985 :

"Il ne devrait y avoir aucune différence entre les paroles et les actes. Les actes devraient correspondre aux paroles."

Jusqu'ici, l'occupation soviétique de l'Afghanistan a fait, selon certaines estimations optimistes, 250 000 victimes, et selon d'autres, un million de victimes. Nous avons vu s'enfuir un tiers de la population, ce qui, en termes de réfugiés, a imposé au Pakistan et à l'Iran un énorme fardeau et a provoqué d'énormes dégâts dans la région. Cette expérience a été amère et pénible pour la population afghane. Certains observateurs se sont efforcés de parer le combattant de la résistance afghane d'une auréole romanesque. En vérité, il a dû faire une triste guerre, une guerre sale et brutale, une guerre à laquelle il faudrait mettre

M. Mahbubani (Singapour)

fin immédiatement. Puisque toutes ces souffrances ont commencé lors de l'invasion soviétique en décembre 1979, c'est à l'Union soviétique qu'il incombe principalement d'y apporter aujourd'hui une solution pacifique.

C'est ici qu'une analyse de sang-froid du problème afghan devrait convaincre également l'Union soviétique qu'il est de son intérêt d'aider à trouver une solution au problème de l'Afghanistan. L'invasion de l'Afghanistan s'est révélée une erreur coûteuse. Premièrement, comme je l'ai fait valoir précédemment, elle a été coûteuse du fait qu'elle a porté atteinte au moral de l'armée soviétique. Deuxièmement, la guerre d'Afghanistan a été coûteuse pour l'Union soviétique sur le plan économique. Troisièmement, elle a été coûteuse parce qu'elle a porté atteinte aux relations entre l'Union soviétique et les pays non alignés, relations auxquelles l'Union soviétique, comme le montre l'histoire, a toujours attaché beaucoup d'importance; la majorité écrasante des pays non alignés ont condamné l'intervention soviétique en Afghanistan et appuyé les résolutions des Nations Unies. Quatrièmement, elle a été coûteuse parce qu'elle a endommagé les relations de l'Union soviétique avec les pays islamiques. Cinquièmement, comme l'ambassadeur de la Malaisie l'a dit hier :

"Au niveau international, nombre d'entre nous sont inquiets et se sentent profondément vulnérables à la suite de l'intervention soviétique en Afghanistan car nous voyons une superpuissance, un membre permanent du Conseil de sécurité, ayant la responsabilité particulière de maintenir la paix et la sécurité, conformément aux principes de la Charte, afficher son mépris pour ses principes mêmes." (A/40/PV.73, p. 83)

Il est encourageant de lire dans le rapport du Secrétaire général que les Gouvernements de l'Union soviétique et des Etats-Unis ont réitéré à diverses reprises l'appui de leurs gouvernements à un règlement politique négocié et à la poursuite des efforts du Secrétaire général. Toutefois, comme le Ministre des affaires étrangères du Pakistan l'a fait valoir dans la déclaration qu'il a faite ici à ce propos, certaines des toutes dernières négociations ont malheureusement échoué en raison des nouvelles conditions créées par le régime de Kaboul. Nous espérons sincèrement que la création de ces nouvelles conditions n'est pas une tentative de l'Union soviétique pour gagner du temps afin de pouvoir consolider sa position en Afghanistan. En principe, certes, ma délégation soutient les négociations directes dans tout conflit, mais pour que des négociations directes

M. Mahbubani (Singapour)

soient couronnées de succès, elles doivent toujours se dérouler entre les parties principalement impliquées dans un combat, à savoir, dans le cas de l'Afghanistan, entre l'Union soviétique et les moudjahidin.

Enfin, le projet de résolution dont nous sommes saisis est modéré. Il a été rédigé en termes mesurés pour offrir à l'Union soviétique une issue diplomatique en ce qui concerne la question de l'Afghanistan. Il ne comprend que des éléments fondés sur les principes consacrés dans la Charte. Premièrement, il demande le retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan; deuxièmement, il demande la restauration de l'indépendance afghane; troisièmement, il réaffirme le droit du peuple afghan à décider lui-même de son propre avenir; et quatrièmement, il garantit le droit des réfugiés de retourner dans leurs foyers.

Il prévoit également le renouvellement du mandat du Secrétaire général et de son représentant pour qu'ils poursuivent leurs efforts constructifs en vue de promouvoir la solution du problème afghan.

Nous espérons donc qu'un plus grand nombre de pays voteront cette année pour ce projet de résolution, parrainé par : Antigua-et-Barbuda, l'Arabe saoudite, Bahreïn, le Bangladesh, le Brunéï Darussalam, le Chili, la Colombie, les Comores, le Costa Rica, Djibouti, la Dominique, l'Egypte, les Emirats arabes unis, Fidji, la Gambie, le Guatemala, la Guinée, Haïti, le Honduras, les îles Salomon, la Jamaïque, la Jordanie, le Koweït, la Malaisie, les Maldives, le Maroc, la Mauritanie, le Népal, le Niger, l'Oman, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Paraguay, les Philippines, le Qatar, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, le Sénégal, la Somalie, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, l'Uruguay, le Zaïre et mon propre pays, Singapour. Nous pensons que, plus le nombre de pays qui voteront pour ce projet de résolution des Nations Unies sera grand, plus l'Afghanistan aura des chances de recouvrer sa liberté et son indépendance et plus il nous sera possible de créer un monde plus sûr pour les petites nations au cours des 40 années à venir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous venons d'entendre le dernier orateur sur le point 28 de l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée d'une explication de vote est limitée à 10 mn et que les délégations doivent faire ces interventions de leur place.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation votera pour le projet de résolution sur l'Afghanistan. Au nom de mon gouvernement, je voudrais expliquer cette décision.

La tragédie de l'invasion de l'Afghanistan par les forces soviétiques n'est pas seulement une violation de toutes les normes de droit international et une intervention illégale au mépris total du caractère culturel islamique du peuple musulman de l'Afghanistan; c'est également une menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la région dans son ensemble.

Le pays islamique d'Afghanistan, qui a 800 km de frontières communes avec l'Iran, compte tenu de sa situation géographique et du fait de l'héritage commun profond de nos deux nations, est d'une importance vitale pour notre pays.

Du fait de notre histoire commune, de notre langue commune et, par-dessus tout, de notre religion islamique commune, le sort du peuple de l'Afghanistan est inséparablement lié à la destinée de notre peuple. C'est pourquoi la République islamique d'Iran ne saurait rester silencieuse ou indifférente devant l'occupation militaire de l'Afghanistan, le bombardement des zones civiles et le massacre brutal de centaines de milliers de personnes innocentes.

En outre, l'occupation a provoqué le déplacement de près de cinq millions de personnes, près du cinquième de l'ensemble de la population de l'Afghanistan, dont deux millions ont trouvé refuge dans la République islamique d'Iran et le reste au Pakistan. Le peuple musulman de l'Iran, malgré la lourde charge de la guerre qui lui est imposée, est heureux d'accueillir ses frères et soeurs afghans bien que cette hospitalité pèse lourdement sur son économie affaiblie; c'est un fait qui doit être mentionné.

Toutefois, le problème fondamental est que ce qui est présenté d'habitude comme une affaire intérieure de l'Afghanistan ne semble pas aussi intérieur que cela; le fait que cette prétendue affaire intérieure ait dépassé les frontières affecte considérablement d'autres pays. Cela est dû au fait que le prétendu régime démocratique de l'Afghanistan représente seulement des forces extérieures sans l'appui constant de la force militaire desquelles il ne saurait demeurer au pouvoir, et qui sont prêtes à exterminer des centaines de milliers d'autres Afghans afin de maintenir ce régime rejeté par le peuple.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Ceux qui ne peuvent gouverner sans l'appui militaire de forces étrangères ne sauraient revendiquer la légitimité et toute invitation de la part d'un tel régime illégitime, pour faire face à une prétendue situation militaire d'urgence, n'a aucune validité. Pour nous, il est injustifiable que la terre de l'Afghanistan demeure le champ de bataille de forces extérieures contre la population afghane, alors qu'un si grand nombre d'Afghans sont réfugiés dans d'autres pays.

De l'avis de la République islamique d'Iran, toute solution politique du problème de l'Afghanistan passe par le retrait immédiat et inconditionnel des forces militaires soviétiques d'occupation de l'Afghanistan, le retour volontaire et dans l'honneur des réfugiés afghans dans leurs foyers et la reconnaissance du droit inaliénable du peuple afghan à son propre gouvernement et à l'autodétermination.

Nous estimons que tous les pourparlers auxquels le peuple de l'Afghanistan, principale partie aux négociations, ne participerait pas, sont sans valeur.

Dans sa déclaration, le représentant du régime de Karmal a demandé que des négociations directes aient lieu sans délai et, chose assez surprenante, les moudjahidin afghans, partie réelle aux négociations, demandent instamment la même chose. Ainsi, si la bonne volonté existe, des négociations réelles et constructives pourraient commencer immédiatement, mais les pourparlers actuels à Genève - avec tout le respect que l'on doit à l'initiative du Secrétaire général et malgré la bonne volonté et les efforts louables de son représentant personnel - quel que soit leur succès, quelle que soit leur valeur, n'ont aucune validité en raison de l'absence du peuple afghan.

Par conséquent, le Gouvernement de la République islamique d'Iran exprime des réserves à l'égard du huitième alinéa du préambule du projet de résolution.

Compte tenu des remarques que je viens de faire, la République islamique d'Iran suit de très près la situation en Afghanistan et est d'avis qu'une solution qui garantirait à l'Afghanistan la liberté et l'indépendance, à l'abri de l'intervention et de l'ingérence de toutes forces étrangères - et je souligne bien : toutes - n'est pas impossible. Nous demeurons optimistes et nous espérons qu'une telle solution sera trouvée.

La lutte actuelle est bien expliquée par le saint Coran lorsqu'il se réfère à ce qui est apparemment le seul facteur légitime de la situation complexe qui affecte le peuple de l'Afghanistan. Il y est dit :

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

"Toute autorisation est donnée à ceux qui sont combattus, - parce que vraiment ils sont lésés, et Dieu est capable, vraiment, de les secourir."

(Sourate 22 : 39)

Telle est la lutte du peuple afghan.

M. MOYA PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) :

L'Organisation des Nations Unies a pour premier objectif de maintenir la paix et la sécurité internationales et, à cette fin, de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix. De cet objectif découle un principe essentiel qui figure dans le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte de San Francisco :

"Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies."

Pour le Mexique, cette norme a une validité universelle et ne peut faire l'objet d'interprétations ou d'exceptions. Nous l'avons toujours fermement défendu dans toutes les instances car il s'agit d'un principe fondamental de coexistence pacifique qui est lié indissolublement à deux autres principes importants que mon pays a contribué à introduire dans le droit international positif : le respect de la libre autodétermination des peuples et la non-intervention absolue d'un Etat dans les affaires d'un autre.

Le Mexique a toujours condamné les agressions directes ou indirectes, l'occupation illégale et toute autre forme ouverte ou clandestine par laquelle se manifestent la menace ou l'emploi de la force, le renversement ou la déstabilisation de gouvernements légitimement constitués. Nous avons proclamé cela depuis décembre 1979 à propos de la présence des troupes soviétiques en territoire afghan. Au mois de janvier suivant, le Gouvernement mexicain a proposé la convocation de la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale afin d'examiner la question dont nous nous occupons aujourd'hui. Depuis cette date, nous avons accordé notre ferme appui à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée.

M. Moya Palencia (Mexique)

Malheureusement, malgré les appels contenus dans ces résolutions, les troupes étrangères ne se sont pas retirées du territoire afghan, et le courageux peuple afghan a été dans l'impossibilité d'exercer librement son droit de décider de sa propre forme de gouvernement et de choisir son propre système politique, économique et social sans une forme ou une autre d'intervention étrangère. Il est également regrettable que le rapport sur les valeureux efforts déployés par le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar et son représentant personnel, M. Diego Cordovez, reflète l'enlisement des négociations dans lequel s'inscrit également le déplacement d'innombrables réfugiés en provenance du pays envahi.

La situation en Afghanistan offre un exemple de conflit régional qui doit être réglé par des moyens pacifiques et juridiques et où l'Etat occupant doit renoncer à toute prétention hégémonique. La condamnation que la grande majorité des Membres des Nations Unies ont prononcée dès le départ contre cette occupation est la preuve que cette dernière est rejetée de façon quasi générale et l'expression des appels lancés avec force pour que cesse cette occupation. Les Nations Unies doivent continuer de réagir avec fermeté et innover en la matière, comme elles l'ont fait dans d'autres cas en vue de favoriser la recherche d'une solution des conflits, et s'efforcer sans relâche de maintenir la paix.

Rigoureusement fidèle à sa politique d'attachement aux principes de la Charte de San Francisco et conformément à sa décision de renforcer le rôle des organes compétents des Nations Unies en vue de maintenir la paix et d'empêcher l'invasion et d'autres formes d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le Mexique, pour les raisons qu'ils a déjà exposées et réaffirmées, appuie résolument le projet de résolution A/40/11 et forme des vœux pour que les troupes étrangères se retirent rapidement du territoire de l'Afghanistan et que le peuple afghan recouvre son entière liberté d'action, de même qu'il n'a cessé de réaffirmer son attachement à ces mêmes principes, dans le cas d'autres régions et conflits.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : A titre d'explication de vote, la délégation de l'Union soviétique aimerait réitérer sa conclusion, qui est d'ailleurs celle d'un certain nombre de délégations qui ont pris la parole ici, à savoir que le cours suivi par le débat prouve encore une fois et confirme que certains pays essaient de mettre la discussion à profit pour couvrir la guerre non déclarée qu'ils mènent contre l'Afghanistan.

M. Safronchuk (URSS)

Il n'a pas été difficile de remarquer que les propos calomnieux à l'encontre de l'Afghanistan démocratique et de sa politique ont été avancés par ceux-là mêmes qui sont les principales parties à cette guerre, et avant tout les Etats-Unis, le Pakistan et certains autres pays qui les appuient. Au cours de leurs interventions, les représentants de ces Etats ont délibérément passé sous silence les actes de leurs gouvernements qui visent à saper et à renverser le régime au pouvoir en Afghanistan. L'on comprend qu'ils ne veuillent pas reconnaître les faits - qui arme, oriente et dirige les actes de ceux qui détruisent des écoles, qui provoquent la mort de milliers de civils afghans pacifiques et qui empêchent le gouvernement de mener une politique créatrice, de développer l'économie et d'élever le niveau de vie matériel et culturel de ce peuple?

Mais tous ces faits ne sauraient être passés sous silence. Tous ceux qui souhaitent connaître la vérité peuvent la connaître. Voici les dernières données à ce propos : le 5 novembre s'est tenue à Kaboul une conférence de presse, où ont été fournies de nouvelles preuves du travail de sape et de l'ingérence directe des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Au cours de cette conférence de presse, il a notamment été question des groupes de la Central Intelligence Agency (CIA) dirigés par M. Charles Thornton, et du fait qu'au début du mois de septembre dernier, l'une de ces bandes de contre-révolutionnaires s'est introduite illégalement en territoire afghan. Cette bande se composait entre autres de citoyens américains membres de la CIA, à savoir J. Jackson, John Morgan et Peter Schlotter. Du fait des combats, certains émissaires de la CIA ont été tués; le reste du groupe a pu se réfugier au Pakistan, mais après son départ on a trouvé des pièces d'identité ainsi que des cartes topographiques avec les plans d'actes de subversion, des carnets d'adresses et des livres de notes appartenant à ces Américains. L'analyse de ces documents a montré que les employés de la CIA entraînaient les bandits à se servir des armes modernes, à organiser des actes de subversion et à rassembler des informations.

Parmi les documents qui ont été saisis se trouvaient deux lettres d'instructions, dont l'une était adressée à un chef de bande du nom d'Ismail et contenait des instructions selon lesquelles les bandits devaient porter l'uniforme des employés soviétiques ou afghans, être entraînés au pillage et à la destruction et comment faire courir après coup le bruit que tout cela était apparemment le fait de soldats afghans ou soviétiques.

M. Safronchuk (URSS)

Voilà le genre de manoeuvres auxquelles recourent ceux qui, ici même, se posent en champions des droits du peuple afghan.

Dans la mesure où certains des orateurs qui ont pris la parole ici, en attaquant la politique de l'Union soviétique se sont fondés sur les données contenues dans le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, j'aimerais dire quelques mots sur ce rapport.

Les représentants de l'Union soviétique au sein de la Commission des droits de l'homme et au cours des sessions du Conseil économique et social, ont déjà eu l'occasion de dénoncer ces informations fallacieuses. Nous appelons une fois encore l'attention de l'Assemblée sur le fait que ce prétendu rapport contient des accusations sans fondement et fabriquées de toutes pièces à l'encontre de l'Afghanistan. C'est ainsi que, sans se référer à aucune source, on avance qu'en Afghanistan, l'économie est pratiquement détruite, que l'on assiste à un effondrement de l'agriculture, que la production des denrées alimentaires ne fait que stagner, que les produits alimentaires connaissent une pénurie et que certaines régions seraient même menacées de famine. Tout cela n'est que pure invention. Comme il ressort clairement des données statistiques officielles, le produit national brut de l'Afghanistan en 1978, c'est-à-dire après la révolution, a augmenté de 11 p. 100 et a dépassé son niveau d'avant la révolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je m'excuse d'interrompre l'orateur mais les dix minutes imparties sont écoulées et je lui saurai gré de bien vouloir terminer sa déclaration.

M. ZARIF (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : La République démocratique d'Afghanistan, de façon consistante et catégorique, s'est opposée à l'inclusion de la question artificielle de l'Afghanistan à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et rejette par conséquent fermement toute discussion de ses affaires internes dans cette assemblée ou dans toute autre instance internationale.

Nous aimerions faire remarquer que la présentation du projet de résolution A/40/L.11 constitue une grave violation de la Charte des Nations Unies et une ingérence directe et flagrante dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan.

Ceux qui ont préconisé ce débat et ont présenté ce projet de résolution se sont arrogés le droit de donner des conseils au peuple afghan sur la forme que doit revêtir son système socio-économique et politique. Nous nous devons de souligner que le peuple afghan a déjà choisi sa voie et que rien ne saurait l'en détourner. Malgré la guerre non déclarée impérialiste, hégémoniste et réactionnaire menée contre notre révolution et notre peuple, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, avec l'appui résolu et l'encouragement du peuple afghan, a continué avec une détermination inébranlable à mettre en oeuvre un programme global de réformes sociales et économiques dans l'intérêt de l'écrasante majorité de notre peuple fier et noble.

Le projet de résolution contient aussi une référence aux prétendus réfugiés. Les autorités pakistanaises, afin de donner une ampleur hautement dramatique et sentimentale à la question, ont délibérément fabriqué de toutes pièces de tels chiffres qui sont loin de correspondre au nombre réel des réfugiés. Elles ont une autre raison, bien entendu, de gonfler exagérément ces chiffres : empocher des centaines de millions de dollars en provenance de gouvernements et d'agences de secours internationales au nom de l'assistance aux réfugiés. Des révélations émanant de sources des Nations Unies et d'autres encore ne font que corroborer pleinement ce que nous avons dit ces dernières années au sujet des doubles inscriptions, des sur-inscriptions, des fraudes, des détournements de fonds, et de l'inscription d'un grand nombre de nomades afghans et d'habitants autochtones en tant que réfugiés. Quant aux réfugiés réels, une amnistie générale a été déclarée

M. Zarif (Afghanistan)

pour tous les Afghans vivant temporairement à l'étranger. Il est regrettable cependant que le Pakistan s'efforce par tous les moyens d'empêcher la diffusion de cette déclaration parmi les Afghans vivant au Pakistan. Mais malgré les obstacles délibérés que le Pakistan dresse délibérément avec l'aide des contre-révolutionnaires, des milliers de ces Afghans sont déjà retournés dans leur patrie.

Dans le projet de résolution, on fait également référence au "retrait ... des troupes étrangères de l'Afghanistan". Nous devons déclarer emphatiquement que le contingent militaire limité de l'Union soviétique en Afghanistan s'y trouve sur la demande expresse et de par la volonté de son gouvernement légal et légitime. Ce contingent a été invité dans le seul but d'aider le peuple afghan et les forces armées à repousser l'agression de l'extérieur. Les raisons pour lesquelles ce contingent a été invité dans le pays non seulement existent toujours, mais sont devenues de plus en plus impératives du fait de l'escalade rapide et continue de cette guerre non déclarée et de l'absence de tout espoir réaliste de voir se renverser la situation actuelle.

La dichotomie entre les mots et les actes du Pakistan et de ses maîtres hégémonistes et impérialistes est évidente si l'on considère que des quantités toujours plus grandes d'armes et de matériel de plus en plus perfectionnés sont fournies aux bandes contre-révolutionnaires criminelles stationnées au Pakistan. Il y a maintenant 120 camps d'entraînement de mercenaires au Pakistan, et huit camps d'entraînement de guerillas ont aussi été créés dans la province de Sinkiang en Chine, dans les districts d'Azgar, de Gogirfeng et de Maryang. En outre, des groupes choisis de bandits contre-révolutionnaires sont entraînés dans certaines bases militaires aux Etats-Unis. En entraînant un grand nombre de terroristes et d'assassins et en leur fournissant des armes très perfectionnées, les ennemis de notre révolution essaient de rendre plus difficile encore un redressement de la dangereuse situation actuelle, prolongent ainsi les effusions de sang et retardent une solution négociée de la situation en Afghanistan.

Le projet de résolution parle également du processus diplomatique de négociations entre l'Afghanistan et le Pakistan par l'intermédiaire du représentant du Secrétaire général. Personne ne saurait manquer de noter la contradiction criante qui existe entre le caractère sérieux et nécessaire de ces négociations, d'une part et la nature propagandiste et hypocrite de ce débat imposé à l'Assemblée, de l'autre. Le bon sens et la sagesse dictent que pour que toute

M. Zarif (Afghanistan)

négociation soit couronnée de succès, il faut absolument créer un climat de confiance entre les parties aux négociations. Nous ne croyons pas qu'aucune mesure ait été prise pour créer un tel climat lorsque l'on s'adonne à des allégations calomnieuses et acrimonieuses comme celles qui ont caractérisé le débat sur cette question. Toutes les délégations réalistes et raisonnables devraient convenir que ce débat et cette résolution auront des conséquences très néfastes et dangereuses sur les perspectives de négociation.

Sur la base de ces considérations et conformément à sa position de principe, la délégation de la République démocratique d'Afghanistan rejette fermement le projet de résolution et votera contre. Même s'il était adopté, ce projet serait totalement dénué de toute valeur juridique ou morale et n'aurait, en aucun cas, force contraignante pour le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan. Il est manifeste qu'aucune solution acceptable et viable ne saurait découler de l'adoption d'un tel projet de résolution, partial, partisan et non réaliste. La seule voie correcte permettant de trouver une solution est la voie des négociations directes bilatérales, qui a été proposée par le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan dans ses propositions bien connues de mai 1980 et d'août 1981, qui constituent le principal objectif de la mission de bons offices des Nations Unies.

M. Zarif (Afghanistan)

Si le Pakistan et ses mentors sont honnêtes et sincères lorsqu'ils se disent prêts à trouver une solution, alors l'exercice inutile et pernicieux auquel on se livre ici même doit être, une fois pour toutes, abandonné et des négociations directes, bilatérales, doivent être amorcées au plus vite afin d'élaborer les instruments susceptibles de conduire à une normalisation de la situation en Asie du Sud-Est.

La communauté internationale doit exercer une pression morale pour contraindre le Pakistan et ses protecteurs à adopter une position constructive et sérieuse, à entreprendre des négociations directes, car c'est le chemin le plus court, le plus facile et le plus logique vers une solution.

L'avenir dira qui est en faveur d'une solution politique négociée et qui s'y oppose en éludant la négociation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/40/L.11. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution figure dans le document A/40/867. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Albanie, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Afghanistan, Angola, Bulgarie, Cuba, Ethiopie, Hongrie, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mongolie, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen démocratique.

S'abstiennent : Algérie, Bénin, Cap-Vert, Chypre, Congo, Finlande, Guinée-Bissau, Inde, Iraq, Mali, Nicaragua, Sao Tomé-et-Principe.

Par 122 voix contre 19, avec 12 abstentions, le projet de résolution A/40/L.11 est adopté. (résolution 40/12)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote après le vote.

M. EL-GERBI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation a voté contre le projet de résolution A/40/L.11, car elle estime que cette résolution ne contribuera pas à régler le problème. La Jamahiriya arabe libyenne croit à la nature islamique et non alignée de l'Afghanistan et que le peuple afghan doit pouvoir choisir le régime qu'il souhaite et dont il a besoin, à l'abri de toute intervention étrangère. Il ne faut pas permettre aux forces impérialistes de perpétuer la tension dans la région pour la satisfaction d'intérêts égoïstes. La Jamahiriya arabe libyenne appuie les bons offices du Secrétaire général dans la recherche d'une solution définitive du problème.

Mlle EL-ALI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation a voté contre le projet de résolution A/40/L.11, conformément au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, tel qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies. Le débat actuel implique une ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. La Syrie appuie le principe de la sauvegarde de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et du statut de non-alignement de l'Afghanistan. J'aimerais rappeler ici ce qu'a déclaré le chef de la délégation de la République arabe syrienne à cette quarantième session. Il a dit ceci :

"Nous réaffirmons la nécessité de reconnaître le droit du Gouvernement afghan légitime de défendre l'indépendance et la souveraineté de son pays contre toute ingérence étrangère. Nous ferons en sorte que ce pays, que des liens historiques anciens lient au nôtre, reste membre de notre mouvement des

Mlle El-Ali (Rép. arabe syrienne)

pays non alignés. Nous espérons que les pays voisins de l'Afghanistan, avec lesquels nous entretenons les mêmes liens historiques étroits, seront en mesure de résoudre leurs propres difficultés. Nous suivons de très près, grâce au représentant du Secrétaire général, les négociations en cours à Genève et nous souhaitons qu'elles soient fructueuses." (A/40/PV.16, p. 69/71)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée générale a achevé ainsi l'examen du point 28 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.